



Les Limons de Toulotte
7 Toulotte 77320 Sancy-lès-Provins
06 84 48 96 54
leslimonsdetoulotte@mailoo.org
@limonsdetoulotte /

AMAP l'Echalote de Toulotte

Avenant au contrat Pommes pour l'année 2024

Ce contrat est établi pour compléter le contrat pomme 2023-2024 avec la livraison de jus mensuelle de janvier 2024 à décembre 2024 soit 12 livraisons entre :

Le Maraîcher :

FENDER Xavier
Les Limons de Toulotte
7 Toulotte, 77320 Sancy-lès-Provins
leslimonsdetoulotte@mailoo.org

&

L'Adhérent :

NOM & Prénom :
Adresse :
Mail/Tel :
Cocontractant, nom & coordonnées (le cas échéant) :

1. Objet

Le présent contrat concerne la livraison mensuelle de jus de pomme issus des vergers de la ferme. En effet, une partie des pommes non consommables telles quelles (état, taille, variétés,...) ont dû être transformées.

Il s'agit de choisir une quantité de jus qui sera livrée chaque mois lors de la première livraison de pommes et légumes.

2. Calcul du règlement du présent contrat

Le montant dû dépend de la quantité de jus désirée par livraison mensuelle (à partir de 1 litre)
Nombre de bouteille/mois : X 4€/litre X 12livraisons =€

A Diviser selon l'option de règlement en 1, 2 ou 12 fois et ajouter au contrat pomme.

Le présent contrat peut être réglé en 1 fois, 2 fois (Janvier et Juin) ou 12 fois par chèque ou prélèvement bancaire (Autorisation SEPA à signer). Plusieurs parts de récolte peuvent être contractées.

Indiquer en toutes lettres le montant, le mode de règlement et le nombre de règlements :

.....

3. Distribution des Parts de Récolte

- Les distributions se dérouleront le premier jeudi de chaque mois dans le local situé :
 - 4 rue de l'hôtel de ville, de 19h00 à 20h00

Fait à _____ le _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » de :

L'adhérent

Le Maraîcher Xavier FENDER